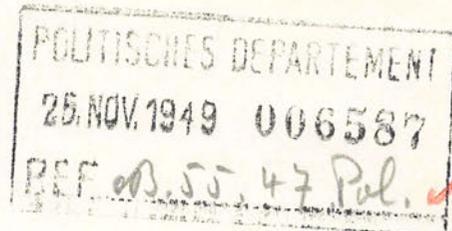




LÉGATION DE SUISSE
EN POLOGNE

Varsovie, le 24 novembre 1949
ul. Rakowiecka 19

995-3-0
Référence No. 995-3-1 - GR/R
(à rappeler dans la réponse) 384-0-1
Votre Réf. No. B.55.47.Pol.0.-RG.



Monsieur le Ministre,

Pour faire suite à ma communication du 10 octobre relative à la fin de la mission de la délégation du C.I.C.R. en Pologne, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les renseignements additionnels qui suivent:

Les pourparlers que le délégué du C.I.C.R., M. Ehrenhold, avait engagés avec la Croix-Rouge Polonaise et, par son entremise, avec les autorités polonaises au sujet de l'époque et des conditions de la fermeture de la délégation, furent suspendus à la suite d'une intervention de Monsieur le Ministre Ruegger, Président du C.I.C.R., auprès de Monsieur Cyrankiewicz, Président du Conseil des Ministres. Par une dépêche du 14 octobre, M. Ruegger invitait le Président du Conseil des Ministres de Pologne à accorder une attention bienveillante à la situation très particulière du C.I.C.R. de manière à tenir compte des nécessités de travail de sa délégation en Pologne pour fixer la date normale du terme des activités de cette dernière. Il était souligné que l'interruption brusque de ces activités causerait un grave préjudice aux victimes de la guerre dont le C.I.C.R. a la charge morale de venir en aide selon la volonté de tous les pays signataires de la Convention de Genève.

Comme le débat avait été ainsi élevé sur le plan supérieur, M. Ehrenhold borna son rôle à faire accélérer

A la Division des Organisations Internationales
du Département Politique fédéral,

B e r n e .

./.



- 2 -

l'établissement de la réponse du Président du Conseil des Ministres de Pologne. Celle-ci était remise à M. Ehrenhold le 15 novembre. Tout en rappelant que le Gouvernement polonais apprécie à sa juste valeur la collaboration et l'idéal du C.I.C.R., le Président du Conseil des Ministres estime que l'aide accordée aux P.G. touche à sa fin, et comme c'était cette action auprès des prisonniers de guerre qui constituait le gros des attributions du délégué du C.I.C.R., le Président du Conseil juge qu'il n'y a pas lieu pour lui de modifier la décision déjà prise au sujet du départ de la délégation. Il ajoute que la Croix-Rouge Polonaise sera chargée de continuer les activités dont M. Ehrenhold devait s'occuper et de porter secours aux P.G. qui se trouvent encore en Pologne. Le jour même où il recevait cette réponse, M. Ehrenhold fermait les bureaux de la délégation et préparait son départ. Il quittera Varsovie dimanche prochain, 27 novembre.

Pour sauver les apparences et donner extérieurement à ce départ un caractère aussi cordial et brillant que possible, la direction de la Croix-Rouge Polonaise a organisé l'autre jour une cérémonie d'adieu dans ses bureaux. Le Président de la Croix-Rouge Polonaise et M. Ehrenhold ont échangé les discours d'usage.

Le départ de la délégation du C.I.C.R. nous montre une fois de plus que le Gouvernement polonais poursuit sans relâche le plan qu'il s'est fixé et qui consiste à débarrasser le sol national de tout témoin gênant et de toute personne qui, à la suite d'un séjour prolongé en Pologne, finit par ne plus se laisser abuser par les apparences.

En ce qui concerne l'UNICEF, sa situation semble s'être raffermie ces derniers jours après que cette

./.

- 3 -

institution se fut trouvée, elle aussi, sur le balan. La décision prise il y a quelques jours au sein des Nations Unies à Lake Success de couper court à l'envoi de secours matériels à des pays qui refusent la collaboration des organes de l'UNICEF, paraîtrait ne pas avoir été étrangère à ce revirement. Les organes du Gouvernement polonais ont subitement changé de ton vis-à-vis de la délégation de l'UNICEF et lui ont fait comprendre que le maintien de ses activités en Pologne était souhaité. En revanche, les organisations d'aide à la Pologne de caractère privé, comme CARE, se retirent de ce champs d'activité.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse

